

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 16
Excusés	: 2
Absents	: 3
Représentés	: 2

SEANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : Affectation des résultats 2024 de la Caisse des Écoles

Sur convocation adressée le 19 février 2025, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 6 mars 2025, sous la Présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président de la Caisse des Écoles.

PRÉSENTS : (15) Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Marie COLAVITA, Madame Anne-Laure CROCHAT, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Isabelle LEMÉE, Madame Isabelle PAILLARD, Monsieur Jean-Yves VERZEELE, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Madame Emmanuelle FRIEDMANN, Madame Sonia HADDAR, Madame Marie-Geneviève HERMARY, Madame Anne NYS, Madame Sandine SAILLET, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZELLE.

EXCUSÉS : (2) Madame Patricia BADIAS, Madame Charlotte BAELDE.

ABSENTS : (3) Madame Anne DUTHU, Madame Amina SAMBOU-HONORÉ, Monsieur Maxime VETILLARD.

REPRESENTÉS : (2) Madame Claude FAVRA donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Monsieur Roger GIBERT donne pouvoir à Madame Patricia SOYER.

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président a ouvert la séance à 18h30.

Adoption à l'unanimité des votes exprimés.

Une abstention.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Conformément à l'instruction comptable M57, l'exécution budgétaire de l'autofinancement doit intervenir après le vote du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles sur le Compte Administratif 2024, et avant le vote du Budget primitif 2025 où il est repris.

L'arrêt des comptes de l'exercice 2024 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement :

◆ Dépenses réelles	81 297,56 €
◆ Dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL	81 297,56 €
◆ Recettes réelles	94 393,79 €
◆ Recettes d'ordre	0,00 €
TOTAL	94 393,79 €
◆ Excédent 2023	60 886,26 €
◆ Résultat de l'exercice 2024	13 096,23 €
Résultat de la section de fonctionnement :	73 982,49 €

II – Section d'investissement

◆ Dépenses réelles (y compris les charges rattachées)	0,00 €
◆ Dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL	0,00 €
◆ Recettes réelles (y compris produits rattachés)	0,00 €
◆ Recettes d'ordre	0,00 €
TOTAL	0,00 €
◆ Résultat d'investissement brut	0,00 €
◆ Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat de la section d'investissement :	0,00 €

Aucun reste à réaliser n'a été recensé pour l'année 2024.

Le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement se monte à **73 982,49 euros**.

En conséquence, il apparaît nécessaire de reporter le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement 2024, de sorte que, l'excédent antérieur de fonctionnement figurant sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice 2025 **soit de 73 982,49 euros**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les textes spécifiques régissant les Caisses des Ecoles, spécialement les lois des 10 avril 1967, 28 mars 1882 et le 30 octobre 1886 modifiées, et les mesures réglementaires subséquentes,

Vu le statut de la Caisse des Écoles de Montrouge en vigueur,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la Délibération en date du 6 mars 2025, portant sur le Compte administratif 2024,

DELIBERE,

Article unique : **CONSTATE et DÉCIDE** de reporter le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, soit **73 982,49 euros**, sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice 2025 selon les formes prescrites et à l'unanimité des votes exprimés.

Fait et délibéré en séance du 6 mars 2025

Ont signé les Membres présents

Signé par le Président



Etienne LENGEREAU

Le présent acte a été reçu
en préfecture le... 18/03/2025